

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DES TARIFS DES CHEMINS DE FER

[39]

MONTRÉAL, 7 mai 1895.

L'honorable JOHN HAGGART,

Ministre des chemins de fer et canaux, Ottawa, Ontario.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions en date du 15 novembre courant, vos commissaires se sont rendus au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, pour entendre les témoignages au sujet des plaintes “ de tarifs de transport des voyageurs et des marchandises exorbitants et déraisonnables et de classification différentielle tant dans la province du Manitoba que dans les Territoires du Nord-Ouest ” formulées par l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, l'Institut Central des Fermiers (*Central Farmers' Institute*) et autres.

Vos commissaires se sont réunis à Winnipeg le 20 novembre, et ont arrêté la procédure à suivre. Une assemblée préliminaire fut ensuite tenue, à laquelle était présent M. J. H. Ashdown, président d'un comité nommé par la Chambre de Commerce pour présenter sa cause. En l'absence du secrétaire de la Chambre de Commerce, M. Ashdown ne put fixer une date pour être entendu. Le jour suivant, un avis fut publié dans tous les journaux quotidiens de Winnipeg, comme suit :

“ AVIS.

“ Les commissaires nommés par le gouvernement du Canada pour s'enquérir des accusations concernant les tarifs des chemins de fer au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, sont maintenant à Winnipeg et invitent toutes les personnes qui désirent être entendues à ce sujet de se mettre en relation tout de suite avec le soussigné.

“ H. H. SCHAEFER, *secrétaire.* ”

Le 23, une autre séance préliminaire fut tenue, et M. Ashdown y assistait. Il n'était pas prêt à procéder. Il déclara qu'il avait été en consultation avec l'honorable M. Greenway et les autres membres de gouvernement local, et demanda qu'une séance régulière fut tenue le lundi, 26 suivant. Il ne put pas dire définitivement s'ils seraient prêts à procéder. Néanmoins, vos commissaires décidèrent d'accéder à cette demande et donnèrent avis d'une assemblée régulière pour le 26 du mois alors courant.

A cette date une assemblée régulière fut tenue à l'hôtel de ville, Winnipeg. La commission et les instructions nommant les commissaires furent lues et l'assemblée déclarée ouverte pour la transaction des affaires, par le président. M. J. H. Ashdown comparut pour la Chambre de Commerce de Winnipeg et demanda un ajournement à deux semaines. L'honorable J. D. Cameron, secrétaire provincial de la province du Manitoba, comparut aussi et déclara que la cause de la province ne serait pas prête à être présentée avant quelques semaines.

La demande du délai fut accordée, et une circulaire fut immédiatement lancée indiquant les localités où l'on se proposait de tenir des sessions. La substance de cette circulaire avec la date à laquelle on se proposait de tenir des sessions à Morris, Morden, Pilot-Mound, Boissevain et Melita, fut télégraphiée le 26 novembre à plusieurs des principaux citoyens de ces localités et aux personnes en vue à Emerson, Gretna, Plum-Coulée, Manitou, Crystal-City, Deloraine et Napinka. Aux autres, la circulaire fut envoyée par la malle les 27 et 28 novembre. Une copie de cette circulaire et une liste du nombre de personnes notifiées à chaque endroit seront trouvées dans l'Annexe A.